

TEST URINAIRE THC

Par Profil supprimé Postée le 09/06/2020 20:59

Bonjour J'ai du faire un test urinaire car j'ai été dépisté positif au THC lors d'un contrôle de police, en parallèle d'une suspension de permis de 3 mois. J'ai réalisé le test qui est revenu avec un résultat de <100 ng/ml (donc positif si j'ai bien compris) car j'ai fumé pendant le confinement. Qu'est ce que je risque ? Puis je refaire un test plus tard ? Aujourd'hui je n'ai plus fumé depuis 3 semaines et je ne fumerai plus de cannabis. Merci de votre aide

Mise en ligne le 12/06/2020

Bonjour,

Pour information, la durée de détection du THC dans les urines varie en fonction de la consommation. Elle est de 3 à 5 jours dans le cas d'un usage occasionnel et modéré (jusqu'à un joint par semaine) ; de 30 à 70 jours après la dernière prise dans le cas d'un usage régulier (plus d'un joint par semaine). Nous vous joignons un lien ci-dessous.

Vous évoquez une consommation durant le confinement et un arrêt depuis 3 semaines aussi nous vous laissons évaluer les délais en fonction de votre consommation passée. Le risque étant que la commission médicale ne vous accorde pas la récupération du permis s'il apparaît un résultat positif quelque soit les quantités. Un autre risque est celui d'être exposé à d'éventuelles suites judiciaires, le cannabis étant un produit classé "stupéfiant" et donc interdit à la consommation.

A la question de la possibilité de refaire un test ultérieurement, nous vous invitons à évoquer la question avec le laboratoire d'analyses qui a effectué la précédente.

Si vous souhaitez évoquer la question de la consommation sous forme d'échanges, notre service est joignable de façon anonyme et gratuite tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 ou par chat via notre site de 14h à minuit.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Fiche sur le cannabis
- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité